

CONSEIL MUNICIPAL D'ESCAUDES

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 16 juillet 2018

Présents : TULARS Bernard, MONNIER Philippe, De FREITAS Patricia, CHANCELLE Marie-Ange, FERRAND Françoise, BENTEJAC Francis, DANFLOUS Jean-Louis, DAUDET Bernard, RIOLLOT Yves, ROUCHET Alain.

Absents excusés : Francis BENTEJAC (pouvoir à DANFLOUS Jean-Louis)

Secrétaire de séance : M. MONNIER Philippe

Convocation du 11 juillet 2018.

La réunion débute à 18h10.

I - Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 11 juin 2018.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

II – Délibérations.

1. Modification des statuts du S.I. eaux & assainissements de Grignols-Lerm

Suite à la fusion des syndicats des eaux & assainissements de Lerm-et-Musset & Grignols en un seul syndicat dénommé : « Syndicat Intercommunal des Eaux et Assainissement de la région de Grignols et Lerm-et-Musset » les modifications des statuts doivent être approuvées par les communes membres.

Ces modifications (nombre de communes membres, adresse du syndicat, nombre de vice-présidents) approuvées par notre conseil municipal le 18/12/2017 doivent, suite au retard de certains conseils municipaux, refaire l'objet d'une délibération aujourd'hui.

Après présentation par le maire l'ensemble du Conseil Municipal approuve ces modifications de statuts.

2. Nouvelle répartition des actifs de l'ancien Syndicat Intercommunal des Ambulances de Captieux.

La commune de Bernos a demandé de revoir la délibération initiale concernant la répartition de l'actif et des résultats suggérée par la Trésorerie car elle présente une incohérence entre la trésorerie versée à chaque commune et la reprise des résultats.

Sur demande de la Sous-Préfecture chaque Conseil Municipal des anciennes communes membres du Syndicat doivent approuver cette nouvelle répartition, c'est-à-dire que pour Escaudes l'actif versé ne change pas soit : 2013,96€ et donc, pour équilibrer ce versement, la reprise de résultat doit être équivalente : soit 2013,96€ au lieu de 5388,22€ prévus dans la précédente délibération.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité

III – Rapport annuel 2017 du Syndicat Intercommunal des Eaux et Assainissement de la région de Grignols – Lerm-et-Musset.

Ce rapport doit être présenté annuellement, voir le résumé en Annexe 1.

IV – Règlement d'utilisation du Foyer Rural.

Suite aux problèmes de bruit ayant opposé des utilisateurs du Foyer Rural aux riverains le maire a décidé de revoir le règlement d'utilisation de cette salle. Après concertation et suggestions des membres du Conseil Municipal ce règlement – joint en Annexe 2 - sera appliqué sous la responsabilité du maire.

V – Organisation de la fête du 21 juillet.

Pour cette manifestation l'orchestre animant le bal et l'artificier pour le feu d'artifice sont réservés, le maire rappelle que ces intervenants sont payés par la mairie. Le repas sera organisé, comme l'année dernière, par les 2 associations : ACCA & Brigalhas de pin ; comme il s'agit d'une fête communale le maire demande que des conseillers municipaux puissent aider au service.

VI – Infos & questions diverses.

1. Mme la sénatrice Nathalie Delattre souhaiterait que les adresses mail des conseillers municipaux lui soient communiquées afin qu'elle puisse leur faire parvenir des informations relatives à son action. Personne n'émet d'avis défavorable quant à cette transmission.
2. Philippe Monnier avise le Conseil Municipal que J.P. Dumont et Lydie Palaric de la Forêt d'Art Contemporain désiraient présenter le projet d'implantation d'une œuvre d'art aux alentours de l'église. Cette présentation pourrait se faire en ouverture de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

La prochaine réunion est prévue le 17 septembre à 18h00.

Fin de la séance à 19h30.